



- A4 - servitudes de passage
- A5 - servitudes pour le pose des canalisations d'eau potable et d'assainissement
- AC1 - servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 - servitudes relatives à la protection des sites et monuments naturels
- AS1 - servitudes résultant de l'insurrection de périmètres de protection des eaux potables
- E3 - servitudes de halage et manège
- I3 - servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 - servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- INT1 - servitudes au voisinage des cimetières
- PM1 - servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PT1 - servitudes relatives aux transmissions radiométriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - servitudes relatives aux transmissions radiométriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception supérieurs par l'Etat
- PT2U - servitudes relatives aux transmissions radiométriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 - servitudes relatives aux télécommunications électroniques en terre protégées
- T1 - servitudes relatives aux chemins de fer
- T7 - servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de décollage concernant des installations particulières



MONTBARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

7.1.2 a Servitudes - Echelle 1 / 5000

Nord 1

FARHI ALEXANDRINE
Ingénierie de l'Urbanisme
10 rue de la République
21500 MONTBARD
Tél : 03 20 28 82 28
E-mail : alexandrine@farhi-urbanisme.com

Document établi le 03 Juin 2013

